

Simplification : l'offensive de Gabriel Attal à la veille de la présentation de la loi Pacte II

« Ces mesures de simplification qui pourraient changer la vie des patrons », titre **Le Figaro**, qui rappelle que Bruno Le Maire a construit son texte en s'appuyant sur des consultations en ligne et déplacements sur le terrain depuis l'automne. Le texte – succinct et sans impact sur les finances publiques, comme l'avait promis Bercy – devrait ainsi répondre aux attentes des entreprises, comme le « test PME », réclamé à cor et à cri par le patronat. Pour les difficultés d'accès à la commande publique, une autre récrimination récurrente, Bruno Le Maire a promis la création d'une plateforme dématérialisée qui centralise les 3 700 services d'achat publics existants, baptisée « Place ». Enfin, Bruno Le Maire a déjà annoncé la disparition définitive des Cerfa d'ici 2030. D'ici là, 80 % seront préremplis par l'administration dès 2026. Mais d'autres mesures pourraient être moins bien reçues, comme la simplification de la fiche de paie. Pour François Asselin, à la CPME, le réel problème réside dans la complexité « intrinsèque au droit du travail et au système social français ». La mesure proposée n'apparaît donc pas à ses yeux des plus efficaces, au contraire. Car « les entreprises devront payer le traitement administratif de cette mesure puisque la mise à jour des systèmes d'édition des bulletins de paie n'est pas gratuite ». (Le Figaro, p.20)

« Bruxelles prête à soulager les PME de l'excès de normes européennes », titre **Le Figaro**, notant que le sujet est au cœur de la campagne du PPE et préoccupe BusinessEurope. (Le Figaro, p.21)

Simplification : les mesures présentées par Bruno Le Maire saluées par les patrons

« Le Maire dévoile 50 mesures pour simplifier la vie des entreprises », titre **Les Echos**, qui consacre sa Une au projet de loi présenté aujourd'hui en Conseil des ministres. Après un vaste travail mené depuis six mois, ce « plan d'action : simplification ! », qui rassemble le texte législatif discuté par le Parlement dès cet été et les mesures réglementaires, forme un catalogue de 50 propositions très disparates, reflétant la multiplicité des « irritants » dénoncés par les entreprises lors des consultations menées par Bercy et plusieurs parlementaires de la majorité. A ceux qui n'y verraient qu'un empilement de mesurètes, Bruno Le Maire rétorque que le chantier de la simplification est central pour doper la compétitivité française. Selon Bercy, le poids des normes ampute l'économie tricolore d'au moins 3 points de PIB. Le résultat est plutôt bien accueilli par les patrons, dont l'attente était forte. La CPME se félicite notamment de voir sa proposition de « test PME » retenue. « C'est un acte fondateur », se réjouit François Asselin. Le Medef « salue l'esprit de ce texte » et relève que ses souhaits ont été entendus – sur la réduction des délais d'implantation d'activité ou la simplification des régimes d'autorisation. L'organisation souligne néanmoins que le chantier est loin d'être épuisé. François Asselin regrette aussi l'absence du « champ social ». Le ministre avait bien évoqué les seuils sociaux mais la complexité du sujet – et surtout son caractère inflammable à l'approche des JO – l'ont dissuadé de s'y attaquer à court terme. Le sujet devrait revenir dans le cadre d'une future loi Travail. Bruno Le Maire minimise ce renoncement, en assurant que ce plan n'est pas tant un « choc » que l'entrée dans un processus de simplification. Bercy prévoit d'ailleurs des « revues de normes » dans tous les ministères ainsi qu'une « loi annuelle de simplification ». « Comment Bercy compte alléger le fardeau administratif des patrons », titre ensuite **Les Echos**, qui a consulté les 50 mesures et en liste les principales. (Les Echos, p.2)

« Voilà à quoi pourrait ressembler votre futur bulletin de paie », titre **Le Parisien** alors que la proposition du ministère de l'Économie comporte deux lignes principales : la rémunération totale payée par l'employeur et la somme effectivement reçue par le salarié. Entre les deux, une dizaine de lignes, dont une qui regrouperait l'ensemble des contributions et des cotisations patronales, et une autre avec celles du salarié. Toutes les lignes qui composent la rémunération seraient conservées. Tout comme le net fiscal, le prélèvement à la source ou

encore le net social apparu le 1er janvier. Enfin, une dernière ligne, intitulée « avances, retenues ou autres », regrouperait notamment les frais de transport, les titres-restaurants ou encore les chèques vacances. « Je ne suis pas sûr que ça soit d'une grande simplification, analyse Michel Picon (U2P). Certains syndicats de salariés s'inquiètent d'un texte qui pourrait davantage porter les habits de la « déréglementation » pro-business plutôt que de la « simplification ». (Le Parisien, p.6)